

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/04/2008  
Publication : 07/05/2008



Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° 2008-4-2-10  
Séance du vendredi 25 avril 2008

### FONDS DEPARTEMENTAL D'AIDE A L'INDUSTRIALISATION Requalification des friches industrielles

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n°E6-2008 du 20 mars 2008 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente pour examiner les demandes d'intervention du Fonds départemental d'aide à l'industrialisation,
- VU le rapport du Conseil Général n°2008/I-2e/02 des 13 et 14 décembre 2007 relatif au budget primitif 2008 du Développement Economique et Universitaire
- VU l'avis de la Commission de l'Economie, du Tourisme, de l'Université et de la Recherche en date du 26 septembre 2007,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ accorde une avance départementale à la SERM pour l'acquisition de la friche industrielle DMC à MULHOUSE, avance représentant 60 % du coût à la charge du maître d'ouvrage et plafonnée à 760 000 €,
- ❖ autorise le Président du Conseil Général à signer la convention jointe au rapport, avec la SERM, précisant que le remboursement de cette avance s'effectuera par la SERM en cinq annuités de 152 000 € chacune au 1<sup>er</sup> juin de chaque exercice, la première échéance, compte tenu d'une franchise de 3 ans, étant fixée au 1<sup>er</sup> juin 2012.

- ❖ prélève la dépense correspondante, d'un montant maximum de 760 000 € sur le programme F021, enveloppe 99709, chapitre 27, nature 2748, fonction 93 du budget départemental,
- ❖ précise que la recette sera imputée au chapitre 27, nature 2748, fonction 01.

LE PRESIDENT

Pour le Président  
du Conseil Général du Haut-Rhin  
et par délégation  
Le 1<sup>er</sup> Vice-Président

Rémy WITH

Adopté  
voix contre  
abstentions